

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 septembre 2024 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2024 09 16 -07- RESSOURCES-HUMAINES-Actualisation
du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines
missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une
convention unique

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 03/09/2024
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 10/09/2024
Pouvoirs :	6	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 19/09/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Safi BOUKACEM donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Henri COQUARD M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON Mme Sandrine ARNAUD Mme Anne LANSON- PEYRE DE FABREGUES		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes : Médecine préventive, Médecine statutaire et de contrôle, Inspection hygiène et sécurité, Conseil en droit des collectivités, Assistante sociale du personnel, Archivage pluriannuel, Retraite dans le cadre du traitement des cohortes, Intérim.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois. Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué.

Au 1^{er} janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet **d'évolutions tarifaires** afin de préserver l'équilibre financier des services concernés : Médecine préventive, Médecine statutaire et de contrôle, Assistante sociale du personnel, Conseil en droit des collectivités. Le détail des évolutions tarifaires est joint en annexe.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1^{er} janvier 2025, nécessitant **l'actualisation des annexes** suivantes de la convention unique :

- Médecine préventive : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé,
- Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu le CGFP,

Vu le CGCT,

Vu le décret n° 85-643 relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération de la commune portant adhésion à la convention unique du cdg69,

Considérant que le cdg69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité que la commune/le syndicat/ l'établissement public de coopération intercommunale entend poursuivre,

Considérant les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles de certaines missions à compter du 1^{er} janvier 2025,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

BÉNÉFICIE	des missions de la convention unique proposées par le cdg69 conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.
APPROUVE	les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.
AUTORISE	l'autorité territoriale à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques.
INSCRIT	les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

19.09.2024

et de la publication en mairie le

19.09.2024

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

